

« **Buḥūṭ Jāmi'iyya** »  
**Recherches Universitaires**  
*Academic Research*

**Revue de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
de Sfax**  
*Journal of the Faculty of Letters and Humanities  
of Sfax*

**N°3 –4- Janvier 2003**  
*N°3-4- January 2003*



# Recherches Universitaires

## Administration et Rédaction

Adresse : Route de l'Aéroport km 4.5 – 3029 Sfax

Adresse Postale : B.P. 553. 3000 Sfax

Tél. 216 (04) 670.558 – 216 (04) 670.557

Fax : 216 (04) 670.540

Courriel : [doyen@Flsh.rnu.tn](mailto:doyen@Flsh.rnu.tn)

<i>Directeur Responsable</i>	: Mohamed Rajab BARDI
<i>Rédacteur en chef</i>	: Salah KECHAOU
<i>Rédacteur en chef adjoint</i>	: Mohsen DHIEB

## Comité de Rédaction

M'hamed Ali HALOUANI	Mohamed Salah MARRAKCHI
Mohamed Rajab BARDI	Salah KECHAOU
Noureddine KARRAY	Mounir TRIKI
Mohamed Tahar MANSOURI	Mohsen DHIEB
Mohamed Aziz NAJAH	Lassâad JAMMOUSSI

### Tarif de l'abonnement annuel

Tunisie et pays du Maghreb : 6D.T. + 2 D.T. (frais de poste) = 8D.T.

Autres pays : 10 dollars U.S + 5 dollars U.S (frais de poste) = 15 dollars U.S.

Les tarifs de l'abonnement seront envoyés par mandat postal ou par chèque bancaire au nom de Mr l'Econome de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax – C.C.P. 294823 avec la mention : « Abonnement à la Revue Recherches Universitaires ».

## **Notice aux auteurs**

- \* « Recherches Universitaires » en Lettres et en Sciences Humaines est une revue paraissant tous les 6 mois.
- \* Toute recherche ne doit pas dépasser 25 pages dactylographiées.
- \* Les recherches doivent être accompagnées par un résumé dans l'une des trois langues suivantes : arabe, français et anglais selon la langue de la contribution.
- \* Tous les textes doivent être saisis selon le logiciel Word et accompagnés d'une disquette portant le nom de l'auteur.
- \* Toutes les illustrations, telles les cartes, les graphiques et les photographies doivent être fournies dans leur format et forme définitifs.
- \* Une partie de la revue est consacrée, en permanence, aux notes de lecture. Toutefois, aucune note ne doit dépasser les 5 pages dactylographiées.
- \* Le comité de rédaction de la revue s'engage à retourner les recherches acceptées pour publication à leurs auteurs pour révision et correction dès réception des avis favorables. Elles ne leur seront pas retournées en cas de non publication.
- \* Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.
- \* La participation à la revue est gratuite. Toutefois, les auteurs d'articles recevront 3 exemplaires du numéro paru.

**Le Comité de rédaction**



## Les étrangers et le pouvoir au temps de Hammouda Pacha-Bey (1782-1814)\*

JAMOUSSE HABIB\*\*

### ملخص :

اعتبرت مجمل الدراسات التاريخية فترة حمودة باشا باي (1782-1814) أكثر فترات حكم العائلة الحسينية استقرارا سياسيا نظرا لحنكة هذا الباي في تدبير شؤون الدولة و نظرته الثاقبة في التعامل مع مختلف القوى الأجنبية. إلا أن المتمعن في تركيبة رجالات الدولة في عهده يستغرب من كثرة الأجانب من الأوروبيين الذين استخدمهم حمودة باشا في مناصب سياسية ذات نفوذ، مما سمح لهم بالتأثير على سياسة الدولة الخارجية خاصة، إن لم نقل باتخاذ القرار السياسي.

فماهي الأسباب التي حدثت بحمودة باشا إلى الإعتماد على هذا العدد الكبير من الأجانب في تسير شؤون البلاد؟ وماهي نتائج ذلك على اختيارات الدولة للسياسة الخارجية في فترة اضطربت فيها العلاقات الدولية و أصبحت الإيالة التونسية خلالها تحنل موقعا حساسا داخل حوض البحر الأبيض المتوسط.

### INTRODUCTION :

Jusqu'aux limites du XIX<sup>e</sup> siècle, les étrangers, de provenance européenne<sup>1</sup>, avaient toujours vécu sans interruption dans la capitale et dans les villes côtières de la Régence tunisienne. Dans les bagnes, les captifs de la course séjournèrent pendant de longues années dans l'espoir, parfois vain, d'un rachat qui pouvait éterniser. Dans la ville de Tunis, les fondouks des différentes

---

\* Il s'agit d'une communication que nous avons présentée au colloque international : « La Tunisie et ses étrangers », organisé par la Faculté Des Sciences Humaines et sociales, Tunis I, le 1-2 novembre 1996. Les actes de ce colloque n'étant jamais publiés, nous confions cet article au bon soin de la revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax : « Būhūth Jami'yā ». Nous en remercions pleinement le comité de rédaction de cette revue.

\*\* Assistant, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Sfax.

<sup>1</sup> Nous tenons à préciser au début de ce travail que notre intérêt sera porté sur les étrangers d'origine européenne uniquement. Nous précisons également qu'il s'agit des Européens qui avaient séjourné dans la Régence tunisienne des périodes plus ou moins longues, dans le cadre de leur activité commerciale ou bien dans le cadre d'une charge consulaire ou épiscopale ou bien en tant qu'esclaves, sans avoir renié ni à leurs nationalités ni à leur religion d'origine.

nations européennes hébergeaient consuls et négociants. Seulement, le nombre de ces étrangers était réduit et ils ne servaient que quelques branches de l'économie dont essentiellement le commerce extérieur. Quelques-uns occupaient, par contre, des activités qui leur étaient presque réservées : les médecins personnels des Beys, les agents comptables, les scribes, les traducteurs... De leur côté, les esclaves, produits de la course tunisienne, étaient retenus pour les services internes des différents compartiments du palais beylical et chez les Tunisiens.

Sous le règne du célèbre Hammouda Pacha-Bey (1782-1814), l'affluence des Européens sur la capitale tunisienne en grand nombre retient tout particulièrement l'attention<sup>2</sup>. Les commerçants, dont le nombre accroît en raison du développement des relations commerciales avec les différentes puissances européennes, faisaient appel au service d'autres Européens entre boulangers, coiffeurs, aubergistes, taverniers, médecins et prêtres pour desservir la chapelle du Fondouk des Français<sup>3</sup>. Quant aux esclaves, Leur nombre accroît ostensiblement en raison de la réussite de la course tunisienne au cours de cette période<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> D'après les estimations de la mission catholique des Capucins, les chrétiens, de provenance européenne, étaient, en 1793, de l'ordre de 200 personnes. En juin 1796, le préfet de la mission des Capucins dénombre « 800 chrétiens entre libres et esclaves », dont 700 retenus dans les bagnes de Tunis, chez les particuliers et dans le palais beylical. *Archivi della Sacra congregazione della Propaganda Fide*, Volume 9, documents : 196 , 315, 409, 504 et 517

En 1813, la Nation française toute seule comptait, selon le rapport du vice-consul français Billon, 337 dont 230 Italiens, en raison de l'occupation française de la péninsule italienne. Le même rapport relève un grand nombre « de gens sans aveu et des vagabonds » Ces derniers rentraient, effectivement, dans la Régence tunisienne d'une façon illégale, sans passer par les services de contrôle du consulat. Plantet (E), *Correspondances des Beys de Tunis et de la cours de France avec la cours*, Paris 1893, T III (1570-1830), p.p147. Voir aussi, Jamoussi (H), *Juifs et chrétiens en Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle : Essai d'une étude socio-culturelle des communautés non-musulmanes (1815-1881)*, thèse de Doctorat, in folio, soutenue en juin 1999 à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis I, p.66 et passim.

<sup>3</sup> Selon le rapport du vice-consul français Billon, la nation française était composée en 1814 de : 7 responsables de la nation, 23 agents élus de la nation, 4 négociants reconnus, 16 commerçants non reconnus, 2 pères capucins, 87 Français de diverses fonctions et 4 domestiques. Plantet (E), *Ibid*, p.65

<sup>4</sup> La course tunisienne enregistre les plus importantes prises sous le règne de Hammouda Pacha Bey. Entre 1802 et 1804 le nombre des esclaves d'origine européenne atteint son apogée avec plus de 2000 détenus dans les bagnes de Tunis, chez le Beys et chez les notables de la capitale. Le préfet de la mission des Capucins s'en est plaint à ses supérieurs en considérant que « ces esclaves ont perdu l'idée de Dieu, de l'âme et de la chrétienté et ils risquent d'embrasser le

Cependant, le nombre considérable d'étrangers, d'origine européenne, affectés au service de Hammouda Pacha en personne retient tout particulièrement l'attention. Ce n'est point étonnant de trouver des centaines d'esclaves au service du palais beylical et des notables du pays. Seulement, le fait que ce bey fasse appel aux compétences étrangères pour ses propres services et à tous les niveaux des rouages de l'administration gouvernementale, sans s'enquérir nullement ni de leurs origines ni de leurs qualités, suscite plus d'une question.

Est-ce par manque de compétences locales que Hammouda Pacha recourait aux éléments étrangers pour gérer son administration et les affaires politiques de son pays? Est-ce par manque de confiance aux Tunisiens que ce Bey confiait à des étrangers des missions dont dépendait le sort de son propre pouvoir?

La réponse à ces deux questions, nous permettrait, éventuellement, d'apporter quelques éclaircissements sur un volet de l'histoire politique de la Régence tunisienne du XIX<sup>e</sup> siècle, dont les études historiques ne semblent pas avoir tranché définitivement, en l'occurrence, celui de la politique étrangère tunisienne du plus célèbre Bey de la dynastie husseinite.

En guise de réflexion sur cette question précise, nous insisterons en particulier sur le rôle que les étrangers d'origine européenne ont joué sous le règne de Hammouda Pacha-Bey dans la détermination des choix politiques du pays à une époque marquée par une dangereuse escalade des relations internationales. En effet, la Régence tunisienne se trouvant, à cette époque, dans le collimateur de événements qui perturbaient le bassin occidental de la Méditerranée, elle devait choisir son camp et se placer du côté de l'un des deux protagonistes du conflit européen : la France ou l'Angleterre. Par une politique, apparemment de neutralité, suivie par le Bey au pouvoir, le danger de mêler la Régence tunisienne directement aux événements fut repoussé, certes. Seulement, le spectre d'une ingérence européenne dans les affaires politiques tunisiennes planait toujours.

A ce niveau, il est notable de relever les fautes politiques accumulées par le bey régnant dans ses choix politiques. Nous ressentons, derrière quelques décisions hâtives et irréfléchies prises par Hammouda Pacha à des moments

---

Mahométanisme » *Archivi della Sacra Congregazione per la Propaganda Fide*, vol 10, doc 75, lettre du 15 décembre 1802.

cruciaux du conflit anglo-français, l'influence parfois apparente et contradictoire de son entourage parmi ses conseillers européens. Ce qui nous permet, en fin de compte, de relever les limites du plus célèbre Bey husseinite dans l'exercice de son pouvoir.

Qui étaient ces étrangers et quelles influences avaient-ils sur les choix politiques de Hammouda Pacha-Bey ?

Notons, par anticipation, qu'il serait préférable, pour des considérations purement méthodologiques, de diviser les étrangers en trois catégories, selon leur rapport avec le pouvoir et le Bey en question: ceux qui jugeaient le pouvoir, ceux qui servaient le pouvoir et ceux qui avaient une influence notoire sur le pouvoir.

## **I- L'image du pouvoir à travers les témoignages des voyageurs européens :**

### **1- Importance des récits de voyage :**

Il n'est point dans notre dessein de faire le portrait de ces voyageurs ni d'entreprendre une analyse de leurs œuvres. Nous tenons seulement à y voir une source historique parfois irremplaçable pour la période qui nous intéresse particulièrement ; tellement ces récits sont riches en informations sur toute forme de vie dans la Régence tunisienne<sup>5</sup>

Loin de tout engagement politique et de toute restriction morale, ces étrangers ne montraient aucune gêne de relater les événements tels qu'ils les collectaient par ouï-dire ou bien tels qu'ils les vivaient en témoins oculaires. Ainsi, nous les voyons, parfois, dévoiler les défauts de quelques responsables les plus tenus en discrétion par les historiens et les chroniqueurs tunisiens de l'époque. Qu'ils fussent imbus d'impartialité et de préjugés préétablis, certes ! Seulement, lorsqu'ils rapportaient de concert des détails assez précis concernant le Bey en question ou bien lorsqu'ils relevaient, à l'unanimité, une description assez minutieuse de la vie interne de la cour beylicale et du pouvoir d'une façon générale, leur témoignage revêt, alors, une importance capitale au

---

<sup>5</sup> Voir à ce propos, Jamoussi (H), *Perception européenne de la société tunisienne au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers les voyageurs*, Certificat d'Aptitude à la Recherche, in folio, soutenu à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis I, soutenu en septembre 1990, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, p.32 et passim.

point de vue de l'historien, à la quête des moindres détails concernant cette période. Faut-il bien sûr confronter ces témoignages bien particuliers avec d'autres sources, telles que les correspondances des consuls étrangers<sup>6</sup>, les archives du gouvernement tunisien de l'époque ou bien les archives personnelles des proches collaborateurs de Hammouda Pacha, telles que les archives de son Premier Ministre Youssef Sahib Et-tabaâ ou bien celles de son secrétaire personnel Mariano Stinca<sup>7</sup>.

Que peut-on, maintenant, retenir de ces œuvres de voyage à propos du pouvoir au temps de ce Bey ? Les thèmes de prédilection qui ont, apparemment, retenu l'attention de tous les voyageurs européens qui ont visité la Régence tunisienne à l'époque de Hammouda Pacha-Bey sont, précisément, le personnage du Bey en question et la pratique du pouvoir.

## 2- Les voyageurs européens jugent le pouvoir :

### a- Les défauts de Hammouda Pacha-Bey :

Hammouda Pacha a fait, incontestablement, une grande impression sur ces étrangers par sa forte personnalité et son charisme. Ceci relève sûrement du faste qui accompagnait les rares apparitions du Bey en public et la grande animation qui s'en suivait ou bien lors des réceptions qu'il accordait à ses invités étrangers auxquels il réservait un cérémonial particulier. Cependant, et en dépit de la grande admiration pour ce Bey, nous enregistrons un malin plaisir, chez presque tous les voyageurs qui l'avaient connu, à dénoncer ses défauts. Son caractère « pusillanime » son comportement « arrogant » et sa vie la plus intime constituent effectivement les thèmes de prédilection de la quasi-totalité des voyageurs qui avaient séjourné dans la capitale tunisienne à l'époque de ce bey. Retenons-en quelques éléments qu'il ne faut surtout pas chercher dans l'historiographie locale ni même dans ses archives personnelles.

---

<sup>6</sup> Tels que : Plantet (E), *Correspondances des Beys de Tunis ...op.cit* ou bien Loth (G), *Arnold Soler et sa correspondance (1808-1810)*, Tunis 1905.

<sup>7</sup> Nous avons déjà utilisé les correspondances de cet esclave afin d'établir un portrait de ce personnage, combien important et intrigant dans la cour beylicale durant plus de quatorze années. Cf, Jamoussi (H), « Mariano Stinca : image d'un esclave au temps de Hammouda Pacha-Bey (1782-1814) », in *Revue d'Histoire Maghrébine, mélange Charles-Robert Ageron*, TI, F.T.E.R.S.I, juin 1996, pp.431-447

-Les vices du Bey :

Entre Venture de Paradis qui fut le premier à avoir relevé « les deux vices qui ternissent ses belles qualités, les plaisirs antiphysiques et les orgies tapageuses »<sup>8</sup> et l'Anglais Mac-Gill qui est probablement le dernier à en avoir fait allusion<sup>9</sup>, l'évolution est apparente dans le comportement de ce Bey. Si Venture de Paradis assure en 1786 que Hammouda Pacha prenait « la prudence de ne boire que la nuit » et qu'il réservait « constamment le jour aux soins des affaires du Royaume »<sup>10</sup>, Louis Frank puis Mac-Gill affirment, vers 1806, que le Bey tunisien s'est arrêté de boire depuis le soir où il s'est comporté « vilainement » envers le personnel du palais suite à une beuverie houleuse<sup>11</sup>.

Quant à ses plaisirs antiphysiques, nous n'en avons pas d'amples renseignements ; pas plus qu'il réservait « les plus belles jeunes filles (parmi ses esclaves) pour le service particulier de sa femme ; les plus beaux parmi les jeunes garçons sont attachés au service personnel du prince »<sup>12</sup>, sans qu'il se prive, bien sûr, des plus belles jeunes filles. Une anecdote relatée, à ce propos, par les plus célèbres voyageurs de son époque, Frank et Mac-Gill, retient tout particulièrement l'attention. C'est l'histoire d'une jeune fille de huit ans, « dont

---

<sup>8</sup> Venture de Paradis a bien connu Hammouda Pacha lorsqu'il s'est chargé de la chancellerie du consulat de France entre 1780 et 1786. Il a laissé par la suite une relation intitulée *Tunis et Alger au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éditée par Jomard en 1844. Nous avons utilisé l'annotation de Joseph Cuoq, *Venture De Paradis, Tunis et Alger aux XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1983.

<sup>9</sup> Mac-Gill (T), *An account of Tunis, of its governments, manners...* Glasgow 1811, p.20.

<sup>10</sup> Cuoq (J), *De Paradis...op. cit*, p.32

<sup>11</sup> Voilà ce que son médecin personnel retient de cet événement : « Un autre défaut que Hammouda Pacha avait manifesté dans sa jeunesse, mais dont il s'est corrigé depuis, c'est le penchant à l'ivrognerie. Malgré l'interdiction portée contre le vin par la loi musulmane, ce prince en buvait avec un tel excès, que souvent son ivresse associait à ses orgies ses courtisans, ses officiers, jusqu'à de simples soldats et ses esclaves eux-mêmes. Un jour qu'à cet état d'abrutissement et de déraison il joignit un accès de colère furieuse, il avait ordonné à son ministre un assez grand nombre d'exécutions capitales contre des tapageurs dont le seul crime était d'avoir imité leur souverain dans ses excès bachiques. La réflexion fit naître le repentir dans l'esprit du prince lorsqu'il sortit de son ivresse. Heureusement que son prudent ministre avait osé prendre sur sa responsabilité un sursis à l'exécution des ordres qu'il avait reçus. Au reste, le repentir du bey porta d'excellents fruits. Depuis ce temps, ce prince renonça entièrement à l'ivresse... » Marcel (J.J), *Histoire de Tunis, précédée d'une description de cette Régence par le D<sup>r</sup> Frank, Paris 1850*, p.71.

<sup>12</sup> A l'époque où il s'occupait de la santé du Bey et du Harem, Louis Frank note à ce propos que « le service interne des appartements du palais est fait par six jeunes garçons italiens... Ces jeunes gens, bien faits, d'une taille élégante et d'une physionomie agréable, remplissent auprès du Bey les fonctions de valets de chambre et de pages. Son premier favori, qui est Napolitain, le sert depuis dix-sept ans ; il a même amassé dans ce service une petite fortune... » *ibid*, p.69.

la beauté singulière fit sur son cœur une vive impression » « Le Bey, d'après Frank, confia cet enfant à un de ses renégats, dont il connaissait les talents et la fidélité... mais une fièvre maligne, qui causa de grands ravages moissonna, peu de temps après, cette jeune plante avant que son âge eût permis sa transplantation dans le palais du prince »<sup>13</sup>. Mac-Gill ajoute que le Bey, « tellement affecté par cette mésaventure, n'a jamais plus montré une inclination pour une autre aventure amoureuse »<sup>14</sup>.

-L'avarice de Hammouda Pacha :

D'après Ibn Abi Dhiaf, l'une des qualités de Hammouda Pacha était son « austérité au point d'être accusé d'avarice »<sup>15</sup>. Ce qui apparaît dans le texte de ce grand admirateur de Hammouda Pacha comme une qualité, n'est autre, au point de vue des étrangers, que le grand défaut de ce Bey. En effet, Hammouda Pacha est, de l'avis même des représentants politiques européens, d'une cupidité jamais égalée. Arnold Soler, le consul espagnol, n'a jamais manqué de relever à ses supérieurs « l'insatiable cupidité, passion prédominante à la cour du Bardo »<sup>16</sup>. Billon, le vice-consul français, confirme ce caractère dominant chez le maître du pays. D'après lui, « l'avidité avec laquelle il cherche les richesses s'accorderait avec l'idée qu'il a souvent émise de fuir dans la montagne, si une armée étrangère venait à débarquer sur ses côtes ; il aurait dans ce cas, à sa disposition un trésor qui fournirait les moyens de s'établir avec avantage dans l'intérieur du pays. »<sup>17</sup>.

L'avarice paraît donc être le caractère prédominant chez ce Bey, au point où nos étrangers le mettent, à tort ou à raison, en corrélation avec sa politique économique. Son médecin personnel considère que « son avarice le porte à ruiner le commerce tunisien en se livrant pour son propre compte à des spéculations commerciales dont aucun négociant particulier n'est en état de lui tenir la concurrence. »<sup>18</sup>. Par ailleurs, il fait participer une élite de ses proches collaborateurs dans les transactions commerciales en leur livrant des licences

---

<sup>13</sup> *ibid*, p.71.

<sup>14</sup> Mac-Gill (T), *An Account...op.cit*, p.19.

<sup>15</sup> Ibn Abi Dhiaf, *Ithaf Ahlū Azzaman...*, M.T.D, Tunis 1990, TII, p.99.

<sup>16</sup> Loth (G), *Arnold Soler...op.cit*, p. 45, lettre envoyée au président de la junte le 9 octobre 1808.

<sup>17</sup> Plantet (E), *Correspondances...op.cit*, TIII, lettre de Billon au comte de Champagny le 4 mars 1811, p.491.

<sup>18</sup> Marcel (J.J), *Histoire de Tunisie...op.cit*, p.71.

d'exportation ou *teskérehs*<sup>19</sup>. Par contre, il accable ses sujets par des impôts excessifs « qu'il laisse s'accumuler entre les mains de quelques personnes parmi ses fidèles serviteurs... »<sup>20</sup>

a- La justice en Tunisie aux yeux des voyageurs européens :

Presque tous les voyageurs, qui ont visité la Régence tunisienne au temps de Hammouda Pacha, n'ont jamais omis de réserver un ou plusieurs passages à la justice en Tunisie. Quelques-uns ont eu même le privilège d'assister à des audiences que le Bey réservait presque quotidiennement à des affaires exceptionnelles<sup>21</sup>. Avec une précision non habituelle chez les chroniqueurs tunisiens, ces voyageurs nous relatent alors le déroulement de ces audiences.

« Au cours des séances de jugement, écrivait l'un de ces voyageurs, le bey s'installe au fond de la salle sur le trône...à sa gauche s'assoient les écrivains qui expédient les ordres, et à sa droite les ministres, les chefs des bédouins, des juifs etc...qui sont consultés sur le bon ou le mauvais fondement de plaintes... »<sup>22</sup>. Cependant, ce conseil consultatif ne semble pas être en mesure d'influencer les jugements rendus par le bey car, « le prince tunisien, selon Desfontaines, dicte et réforme les lois, juge les affaires de ses sujets, les condamne ou les absout sans rendre compte de sa conduite...il est toujours libre de suivre sa volonté... »<sup>23</sup>. Le caractère expéditif des jugements rendus par

---

<sup>19</sup> D'après Louis Frank, « s'il (le Bey) veut récompenser quelqu'un particulièrement, cette faveur consiste en une licence (*tzkéreh*) ou un privilège qu'il lui concède. Ces privilèges ou licences sont des permissions d'embarquer ou de débarquer des marchandises, dont la quantité et la qualité sont spéciales, et qui deviennent par-là exemptes du régime de la douane. Au reste, ces licences se transmettent et se négocient par des transports et des endossements, absolument comme des lettres de change. » *ibid*, p.69.

<sup>20</sup> Mac-Gill, *An account...op.cit*, p.82.

<sup>21</sup> « Le Bey, nous dit-on, tient audience ouverte quatre ou cinq heures chaque jour et ceci constamment à l'exception de l'unique jeudi pendant lequel il se repose en s'occupant de ses intérêts personnels » Grandchamp (P) et Conr (M), *Relation du cours voyage du Père Caroni...* Tunis 1917. Notons que le Père Caroni fut capturé par des corsaires tunisiens en 1808. Il fut libéré après un séjour de plusieurs mois à Tunis grâce à l'intervention du vice-consul français Billon.

<sup>22</sup> Fendri (M), « Trois voyageurs allemands en Tunisie au XVIII<sup>e</sup> siècle, August Einsidel (1785) », in *Revue d'Histoire Maghrébine*, N° 41-42, p.47-85.

<sup>23</sup> Desfontaines (L), *Fragments d'un voyage dans la régence de Tunis et d'Alger fait de 1783 à 1786*, publié par Dureau de la Malle, TII, Paris 1838, p.27.

le Bey reste, par ailleurs, le fait le plus étonnant pour ces Européens qui établissent souvent des comparaisons avec les tribunaux en Europe<sup>24</sup>.

Louis Frank ne se contente pas de décrire dans de longs passages quelques affaires délicates que le Bey a traitées. Il y décèle, également, le « despotisme » de Hammouda Pacha. « Le Bey, écrivait-il, sans être aucunement initié aux études de la jurisprudence, est le juge souverain, non-seulement des causes importantes, mais encore des moindres différends qui s'élèvent parmi ses sujets. Il paraît se plaire singulièrement à ce genre d'occupation...Je pense qu'il y trouve aussi son propre avantage par les amendes dont il ne manque jamais de frapper la partie qu'il condamne...Ce bey est le maître absolu d'un vaste pays, sur lequel il exerce une autorité despotique, et rien ne peut s'y faire sans ses ordres... »<sup>25</sup>.

Il est, certainement évident que le jugement de Frank reste, jusqu'à une certaine limite, personnel. Cependant, lorsqu'il devient généralisé chez, quasiment, tous les étrangers qui ont visité la Régence tunisienne à l'époque de Hammouda Pacha, nous ne pouvons que le prendre en considération<sup>26</sup>.

## II- Les Étrangers et le pouvoir :

Il s'agit des étrangers qui étaient en contact permanent avec le pouvoir aussi bien au sein du palais (les esclaves, les médecins affectés à la cour beylicale et ceux qui rendaient service au Bey), qu'à l'extérieur, à l'instar des représentants politiques ou bien des hommes d'affaires qui résidaient dans la capitale mais qui géraient, assez souvent, leurs propres affaires à partir du Bardo et en connivence avec quelques agents proches du Bey.

---

<sup>24</sup> Selon Louis Frank, « Ici (dans la Régence tunisienne), tout se réduit à une exposition simple des faits. Chacun plaide individuellement sa cause sans intermédiaire et sans autres écrits que ceux qui attestent le paiement ou la dette...en général la justice du bey est expéditive, et un tribunal d'Europe aurait bien de la peine à examiner dans un mois autant de causes que ce prince en termine dans une seule matinée. Une manière de juger aussi précipitée peut avoir ses inconvénients ; car elle expose au risque d'une condamnation irréfléchie celui qui dans le fond a raison... » Marce (J.J), *Histoire...op.cit*, p.59.

<sup>25</sup> *Ibid*, p.58.

<sup>26</sup> Mohammed Hédi Chérif en a déjà tiré des conclusions. Pour lui, ce bey n'a pas beaucoup de mérite, il n'est « ni novateur ni révolutionnaire...tout au plus un despote éclairé... » Chérif (M), « Hammouda Pacha Bey » in *Les Africains*, T VII, pp.99-127.

b- Les esclaves au service du palais beylical :

En 1786, Venture de Paradis parle de 200 esclaves chrétiens à Tunis, soit en possession du Bey soit entre les mains des particuliers<sup>27</sup>. En 1804, Mac-Gill avance le chiffre de 2000 esclaves européens retenus dans la capitale<sup>28</sup>.

Les recensements des différents voyageurs sont généralement estimatifs ; bien qu'il ne soit pas étonnant que les esclaves atteignent le chiffre avancé par Mac-Gill à une époque où la course tunisienne battait son plein. Les recensements établies par l'Eglise Saint-Croix, vers cette période, semblent être plus sérieux. En 1794, les services de cette Eglise dénombrent 1500 dans toute la régence tunisienne<sup>29</sup>. Un second recensement établi par la même Eglise en 1802 nous intéresse tout particulièrement. Ce recensement présente deux intérêts : d'une part, c'est un recensement nominatif de 600 esclaves d'origine italienne « au service du Bey », d'autre part, il les répartit selon les services qu'ils effectuaient à l'intérieur du palais. Retenons à titre d'exemple seulement que 309 esclaves sont employés dans le chantier de construction d'une aile du Bardo, 183 autres sont retenus dans le palais de La Mannouba, 44 servent le compartiment personnel du Bey, 17 s'occupent de la garde-robe du Bey, 4 esclaves sont utilisés dans la cuisine, 5 esclaves servent Sidi Othman, (frère du Bey), 4 pour servir Sidi Mahmoud (cousin du Bey), 2 jardiniers, 2 gardes-chaussures, 2 gardes-armes, 2 esclaves s'occupent de la chambre des étrangers, 2 autres pour la grande maison, un esclave au service de l'Imam, un autre au service du médecin personnel du Bey, un autre au service de Lalla Khaddouja (probablement la mère du bey)...<sup>30</sup>.

Dans le palais, le bey avait une entière confiance dans ses esclaves auxquels il accordait les postes-clés du Bardo tels que les portes intérieures et la garde de son compartiment personnel. Par contre, Hammouda Pacha avait interdit aux janissaires turcs, depuis les premières années de sa prise du pouvoir, « d'accéder à l'intérieur du palais. Ils étaient chargés seulement de la garde des portes extérieures. Et, lorsqu'un Turc entre au bardo, il est obligé de

---

<sup>27</sup> Cuoq (J), *De Paradis...op.cit*, p.69

<sup>28</sup> Mac-Gill (T), *An account...op.cit*, p.77.

<sup>29</sup> Riggio (A), *Un censimento di schiavi in Tunisia ottocentesca, estratto dall'Archivio storico per la Calabria e Lucania*, Rome 1938.

<sup>30</sup> *Ibid.*

déposer ses armes à la porte de la seconde maison confiée aux soins des renégats. »<sup>31</sup>

À la lumière de ce témoignage, nous pouvons déduire que Hammouda Pacha vivait dans une peur constante de cette soldatesque « brutale et indisciplinée » Cette peur explique parfaitement sa politique qui visait, depuis sa prise du pouvoir, à écarter ces soldats de profession et à les remplacer par des natifs du pays beaucoup plus dévoués à leur maître<sup>32</sup>. La révolte des janissaires de 1811 n'est d'ailleurs qu'une réaction contre cette politique d'exclusion menée par le Bey contre eux<sup>33</sup>.

Sa peur provenait également de ses proches parents dont essentiellement ses cousins qu'il avait écartés du pouvoir. Le plus affecté n'est autre que son cousin Mahmoud dont le règne fut bafoué lorsque Hammouda, pourtant plus jeune que lui, hérita le pouvoir de son père. C'est pour cette raison, et pour garantir sa propre sécurité, que son frère et ses deux cousins devaient « indispensablement le suivre et ne pas cesser de l'accompagner » lorsqu'il quittait la ville ou même le palais. D'après le D<sup>r</sup> Frank, « cet usage paraît n'avoir d'autre origine que la crainte d'une tentative de leur part pour s'emparer de l'autorité par quelque coup de mains, que favoriserait, pendant un moment d'absence, la suspension d'une surveillance incessante et immédiate. »<sup>34</sup>

Hammouda Pacha accordait donc une entière confiance à ses esclaves et comptait énormément sur leur fidélité « malgré la modicité de la solde qui leur est allouée et la rareté des gratifications qu'ils peuvent espérer »<sup>35</sup>. Pourtant, il a failli, dans la nuit du 8 au 9 février 1792, perdre sa vie, suite à une tentative d'assassinat perpétrée contre sa personne « par trois mamelouks géorgiens, voulant se venger de quelques mauvais traitements qu'ils avaient subis par ordre du roi »<sup>36</sup>. On assure que cet attentat « a rendu ce prince

---

<sup>31</sup> Couq (J), *De Paradis...op.cit*, p.83.

<sup>32</sup> Limam (R), *Siassat Hammouda Pacha fi Tunis (1782-1814)*, P.U.T, Tunis 1980, p.187.

<sup>33</sup> Voir les détails de cette révolte in Rousseau (A), *Annales tunisiennes ou aperçu historique sur la Régence de Tunis*, Alger 1864, réédité par édition Bouslama, Tunis 1985, pp.270-271.

<sup>34</sup> Marcel (J.J), *Histoire de Tunis...op.cit*, p.69.

<sup>35</sup> *Ibid*, p.68.

<sup>36</sup> Rousseau (A), *Annales...op.cit*, p.226.

beaucoup plus circonspect, plus modéré et plus indulgent surtout avec les gens attachés à son service... »<sup>37</sup>

Quelques-uns parmi ces esclaves, « ceux qui montraient de l'adresse et du talent »<sup>38</sup> et se faisaient remarquer par leur dévouement à leur maître, avaient la chance d'être érigés à des postes de choix, voire de commande. En effet, plusieurs de ses propres esclaves avaient atteint les plus hauts grades au palais. Parmi ces anciens esclaves nous rencontrons son Premier Ministre Mustapha Khodja, ancien mamelouk de son père et par la même occasion son beau-frère. À sa mort en 1800, Youssef Khodja (Sahib Et-tabaâ), un autre esclave, le remplace<sup>39</sup>.

Le plus impressionnant et le plus intrigant parmi ces esclaves qui ont atteint des rangs de commande sous le règne de Hammouda Pacha est incontestablement son secrétaire personnel Mariano Stinca. Esclave par sa condition, premier secrétaire par ses fonctions<sup>40</sup>, Stinca fut, de facto, l'une des figures les plus influentes dans les décisions prises par Hammouda Pacha, surtout lorsqu'il fallait trancher dans des affaires relevant du ressort des relations tuniso-européennes<sup>41</sup>. Il sut, au fil des années, retenir l'attention de son maître et par la suite escalader avec brio et beaucoup d'opportunisme les hauts grades du Bardo pour, enfin, bénéficier des grandes faveurs. Déjà en 1800, le consul français Devoise demande au ministre des affaires étrangères Talleyrand des cadeaux pour le Bey et son personnel dont une montre pour Mariano Stinca « secrétaire particulier de ce prince pour la correspondance

---

<sup>37</sup> Marcel (J.J), *Histoire...op.cit*, p.70.

<sup>38</sup> Cuoq (J), *De Paradis...op.cit*, p.83.

<sup>39</sup> Rappelons seulement que Youssef Sahib et-Tabaâ avait été présenté au Bey très jeune par Baccar Jallouli, Caïd de Sfax « à cause de sa beauté remarquable », selon Mac-Gill. Ce voyageur anglais rapporte également que le Premier Ministre était « cruel, vindicatif, jaloux, intrigant et avare... Ses nombrables esclaves sont mal nourris et mal entretenus... » *An account...op.cit*, pp.25-26.

<sup>40</sup> C'est le titre officiel que nous avons trouvé dans ses archives personnelles constituées de six volumineux dossiers contenant sa correspondance entièrement en italien. Jamoussi (H), « Mariano Stinca... », *art, op;cit*, p.433.

<sup>41</sup> Seulement, ce personnage, tout important et énigmatique qu'il fut, reste très peu connu par l'historiographie tunisienne du XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'il fut peu cité par les historiens et les chroniqueurs de la période. Ibn Abi Dhiaf, connu pour être le meilleur informateur de la période qui nous intéresse, ne le cite que marginalement lorsqu'il relate la révolte de Mahmoud bey contre son cousin Othman et au cours de laquelle cet esclave fut parmi les premières victimes. *Ithaf...op.cit*, T III p.128.

italienne qui, sans cesse, auprès du Bey, a tous les moyens de nuire et de servir »<sup>42</sup>.

c- Les médecins étrangers et le pouvoir :

Jusqu'aux limites de la période de Hammouda Pacha, les beys tunisiens avaient l'habitude de recruter des médecins d'origine européenne ou bien des juifs livournaïses. Ce n'était probablement pas par manque de compétences tunisiennes, mais plutôt par mesures de sécurité ; puisque leur état de santé, voire leur vie, dépendait de ces praticiens qui veillaient sur eux nuit et jour. Cependant, leur nombre était réduit dans le palais du Bardo. Du moins, il n'y avait pas autant de médecins que ce Bey regroupait autour de lui. Parmi les plus célèbres nous citons : Laurent Gay, médecin du bey de camp, puis premier médecin du Bey en remplacement du célèbre D<sup>r</sup> Louis Frank ; Michel Fesler, médecin au service du Bey et Ronchi, médecin napolitain au service du palais.

Pourquoi réservons-nous une place de choix aux médecins parmi les étrangers qui gravitaient autour du Bey ?

Les médecins avaient le privilège d'accéder avec beaucoup de facilité aux compartiments personnels du Bey et les plus intimes de la famille beylicale<sup>43</sup>. Ils étaient ainsi les plus informés sur tout ce qui se passait dans les rouages internes du Bardo. Par ailleurs, ils étaient souvent sollicités pour jouer un double rôle au profit d'un quelconque représentant politique de l'Europe, aux dépens d'un autre. Laurent Gay fut, à titre d'exemple, accusé par Mac-Gill, aux côtés de Mariano Stinca, secrétaire personnel du Bey, d'être « les plus utiles espions de la France. »<sup>44</sup>. Arnold Soler accuse de son côté Louis Frank d'exercer « sur l'esprit de Hammouda pacha un réel ascendant », pour le compte de la France napoléonienne<sup>45</sup>. Dans une lettre au président de la junte, Soler accuse un autre médecin français, dont il ne révèle pas le nom,

---

<sup>42</sup> Plantet (E), *Correspondances...op.cit*, T III, lettre du 20 septembre 1800, p.413.

<sup>43</sup> Le D<sup>r</sup> Frank note dans sa *Description* : «...comme mon état de médecin était de nature à me donner le droit de pénétrer dans l'intérieur des maisons musulmanes, il m'a procuré la possibilité de voir à Tunis plusieurs femmes de la haute classe, dont celles du harem du Bey... » Marcel (J.J), *Histoire de Tunis...op.cit*, p.107.

<sup>44</sup> Mac-Gill écrivait à ce propos: " The most useful of French spies at Bardo, are the Bey's physician, Frenchman, who pays him a visit every morning and tells him the news..." *An account...op.cit*, p.98.

<sup>45</sup> Loth (G), *Arnold Soler...op.cit*, p.69, lettre du 17 septembre 1808 à Don Martin de Gary.

« d'insinuer au bey la position qu'il faut prendre à l'encontre de l'Espagne et de favoriser la cause de la France »<sup>46</sup>.

Il est certainement difficile de trancher devant de telles accusations. Ces différentes interventions auprès du Bey étaient tenues dans la discrétion totale en raison des grands enjeux politiques et militaires au moment où la tension atteignait son paroxysme dans la Méditerranée et opposait ouvertement la France napoléonienne aux autres puissances européennes. La Régence tunisienne se trouvait donc, vu sa position stratégique dans le bassin méditerranéen, dans le collimateur du conflit. Nous sommes cependant sûrs que Hammouda Pacha faisait appel, assez souvent, à ses médecins pour traiter des affaires d'ordre politique. C'est le cas de son médecin personnel Laurent Gay qui lui a servi d'interlocuteur au cours du mois d'août 1814 dans son conflit avec le consul général de France Devoize. Seulement, ce médecin a enflammé le conflit qui opposait le Bey et le consul déchu de son poste<sup>47</sup>. Non seulement il a accusé le vice-consul Billon d'avoir informé le Bey des accusations que Devoize écrivait à ses supérieurs, il a également enflammé le conflit qui existait déjà entre le consul démis de ses fonctions et le consul de Hollande, Antoine Nyssen, en attribuant toutes les calomnies à « cet odieux personnage qui a souvent prostitué sa plume à servir le ressentiment du Bey »<sup>48</sup>.

Le cas de Frédéric Lombard, médecin de la nation française, est le plus frappant. Celui-ci serait, très probablement, derrière la cabale qui entraîna, le 15 septembre 1814, l'assassinat de Hammouda Pacha<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup>Ibid.

<sup>47</sup> Hammouda Pacha a renvoyé le consul général de la France au début de 1811. Il fut accusé par l'un des espions du palais de traiter le bey dans ses correspondances avec ses supérieurs de « cupidité et d'injustes prétentions ». C'est le vice-consul Billon qui l'a remplacé jusqu'en 1815. Le gouvernement français a tenté vainement de l'imposer au Bey. Hammouda Pacha s'est montré inflexible sur sa position, ce qui l'a engagé dans une opposition interminable avec cette puissance.

<sup>48</sup> Plantet (E), *Correspondances...op.cit.*, lettre de Devoize à Talleyrand le 5 septembre 1814, p.522.

<sup>49</sup> Nous avons déjà émis quelques doutes quant à la mort de Hammouda Pacha par un malaise cardiaque, comme le suppose l'auteur du *Ithaf*. Sa mort nous semble être suspecte. Elle serait survenue suite à une conspiration dans laquelle nous pouvons impliquer « un clan profrançais » qui s'est constitué dans le palais, regroupant les amis de Devoize et les cousins de Hammouda Pacha écartés du pouvoir. Cf, Jamoussi (H), « Mariano Stinca... » art, op.cit, p.460.

Après une carrière médicale qui laisse à désirer<sup>50</sup>, Joseph Frédéric Lombard fut nommé médecin de la nation française le 5 mai 1809. Dans son nouveau poste, Lombard avait des contacts permanents avec le palais beylical par le biais de son ami Laurent Gay, médecin personnel du Bey. Les deux médecins avaient un accès facile au palais beylical et, surtout, entretenaient des relations très intimes avec le prince Mahmoud qui, selon quelques témoignages, « les admettait, tous les deux, à sa table, même en présence de ses femmes. »<sup>51</sup>. Le 13 septembre 1814, deux jours avant la mort de Hammouda Pacha, Lombard quitte Tunis pour, en principe, un congé de six mois. Le 21 décembre de la même année, le lendemain du coup d'état de Mahmoud contre son cousin Othman et l'assassinat des proches collaborateurs du feu Hammouda Pacha, en l'occurrence Mariano Stinca et Mendrici, Lombard réapparaît de nouveau à Tunis. Il est cette fois-ci, recruté au sein du palais beylical en tant que médecin personnel du bey de camp Hussein ben Mahmoud<sup>52</sup>. Laurent Gay devient, quant à lui, médecin personnel de Mahmoud Bey. Il sera remplacé, après sa mort en 1823, par le même Lombard. Devoize, quant à lui, reprend son poste, seulement il doit attendre l'assassinat de son ennemi au palais, le Premier ministre de Hammouda pacha Youssouf Sahib Etabaâ, le 22 janvier 1815.

Ainsi, la réussite du clan « profrançais » fut totale. Le passage du pouvoir de la branche des descendants de Ali Pacha à la branche cousine serait l'œuvre de ce clan dirigé de l'extérieur par le consul général de France Devoize et à l'intérieur du palais par Mahmoud bey<sup>53</sup>.

---

<sup>50</sup> La mort du consul d'Espagne, Arnold Soler, en 1816, oppose Lombard à un autre médecin français, Jean-Baptiste Toutel, installé à Tunis. Lombard accuse Toutel d'avoir empoisonné le consul espagnol. Pour se défendre, Toutel envoie une lettre à Lombard dont voici quelques extraits : « ...Je vous connais sous tous les rapports ; un simple officier de la santé, déserté de son poste pour se soustraire aux poursuites d'un jugement militaire ayant pour cause nombre d'accusations réelles et infamantes, vient à Tunis sans passeports accomplir un second mariage, se prévaut du titre de docteur en médecine sans même avoir été reconnu par aucune faculté, à l'arrogance de se conduire de la sorte envers tous ses collègues... » Cf, Billy (L), « Médecins français en Barbarie en 1816-1817 » in *Revue tunisienne*, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 1941, N° 45, 46,47, pp.195-215.

<sup>51</sup> Ibid, p.199.

<sup>52</sup> Ibid, p.195.

<sup>53</sup> en relatant les événements du coup d'état de Mahmoud contre son cousin, Astoin-Sièlve, le remplaçant de Billon en tant que vice-consul, ne cache pas sa satisfaction à ses supérieurs pour le changement qui, selon lui, « ne peut qu'être favorable (à la France), le nouveau prince et son frère ayant été constamment les amis de la France... Ils ont toujours honoré de leur estime et de

d- Les agents du Bey :

Apparemment, Hammouda Pacha accordait une entière confiance aux agents étrangers qu'il recrutait pour son propre service ou bien pour le service de la Régence sans, réellement, mener d'enquêtes sur leur passé ni s'enquérir de leurs aptitudes, au point où quelques-uns l'induisaient en erreur afin d'atteindre leurs desseins. D'autres se cachaient derrière lui et commettaient, à l'insu du maître, « les plus odieux des crimes » à l'instar du gardien-Bachi ou gouverneur des esclaves qui est, selon le voyageur anglais Mac-Gill, « un renégat napolitain des plus odieux caractères. » « Cet homme, selon toujours le même voyageur anglais, occupait à Naples une place de confiance ; abusant de la foi de ses commettants, il s'associa des complices, à l'aide desquels il effectua un vol considérable et prit la fuite...il passa à Tunis, il changea de nom et de religion pour sauver sa tête<sup>54</sup>...Le Gardien-Bachi est un homme des plus rusés et des plus scélérats de toute la Régence de Tunis. Il n'y a point de crime possible qu'il n'ait commis ou dont il ne soit capable. Le Bey avait voulu tirer partie de son habileté et l'employer auprès de sa personne, mais son vieux mal le reprit : il fit de fausses clés et mis à contribution les coffres de son maître... »<sup>55</sup>.

Le cas du français Henry Chapelié est probablement le plus révélateur du rôle que ce groupe d'hommes d'affaires jouait au sein du palais du Bardo. Ces commerçants et commanditaires essayaient de diriger la politique extérieure du Bey de loin afin d'apporter quelques avantages à leurs propres affaires. Négociant résidant à Tunis, Henry Capelié était bien introduit auprès du Bey, par l'intermédiaire de son ami Mario Stinca. Il rendait de valeureux services au Bey aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En contrepartie, selon le

---

leur amitié M<sup>r</sup> Devoize...», Plantet (E), *Correspondances...op.cit*, TIII, lettre au comte de Jeucourt le 23decembre1814, p.530.

<sup>54</sup> A propos des renégats, Louis Frank note que la plus part abjuraient à leur foi par simple profit : « le désir d'améliore leur sort, et l'espoir d'amasser quelque fortune, en obtenant la protection du gouvernement, et en parvenant à quelque poste éminent et lucratif, soit civil, soit militaire...l'abjuration est aussi quelques fois la suite du désespoir, après des malheurs irréparables. Mais, le plus souvent, c'est le moyen de se soustraire à quelque fâcheuse poursuite, en cas de démêlés trop compromettants avec la justice européenne ; aussi, la caste des renégats se recrute-t-elle, en grande partie, de meurtriers, de faussaires, de banqueroutiers, condamnés par des tribunaux de leurs pays respectifs, et dont l'unique ressource est la fuite à Tunis et l'abjuration. » Marcel (J.J), *Histoire de Tunis...op.cit*, p.101.

<sup>55</sup> Mac-Gill (T), *An accounte...op.cit*, p.32.

En présentant le ce Bach-Gardien (Ismâïl Kahia) Ibn Abi Dhiaf note que ce renégat se serait enfuit en Egypte après avoir trahi la confiance de son maître. *Ithaf...op.cit*, TIII, p.13.

témoignage de ses contemporains, ce négociant avait toutes les possibilités d'agir librement dans la Régence. Devoize, le consul général de France, s'en est plaint à plusieurs reprises à ses supérieurs. « Il est, selon lui, très astucieux. Il ne se montre pas au Bardo, mais il est très habile, tout en se tenant dans l'ombre, à y faire agir des Maures... »<sup>56</sup>. Dans une autre correspondance, Devoize dénonce « des négociants français (autour de Chapelié) qui instruisent les ministres du Bey, soit en politique soit en commerce de ce que souvent nous serions intéressés à leur laisser ignorer. »<sup>57</sup>.

Les exemples de ces agents recrutés parmi les étrangers résidants dans la capitale tunisienne sont multiples. Leurs agissements au sein du Bardo et dans les différents consulats européens corroborent ce que nous avons déjà avancé sur la dépendance de Hammouda pacha de ces éléments pour gérer ses affaires personnelles et celles de la politique tunisienne. Retenons quelques noms parmi les plus célèbres :

-Antoine Nyssen : C'est le fils de Henry Nyssen, consul des Pays-Bas et du Danemark. Il remplace son père, après sa mort, dans les mêmes fonctions. Hammouda Pacha lui confie des charges de grande importance et en fait un grand confident. Il lui accorde, aux côtés du juif livournais Zoumir, la rédaction et la traduction de sa correspondance personnelle en anglais<sup>58</sup>. Ses rapports intimes avec le bey lui ont valu la haine de tout le corps consulaire. Les consuls des puissances étrangères ne cessent de dénoncer cet « espion de la Régence contre les intérêts des représentants politiques européens » D'après Billon, le vice-consul de France, « Nyssen a toujours eu faveur auprès du Bey. Il donne son avis dans les affaires qui concernent les Européens et laisse souvent éclater sa haine contre la France...Le bey lui fait passer de temps en temps quelques secours qui le mettent en état de subsister... »<sup>59</sup>.

---

<sup>56</sup> Plantet (E), *Correspondances...op.cit*, TIII, lettre de Devoize au Duc de Bassano le 11 août 1811, p.497.

<sup>57</sup> *Ibid*, lettre de Devoize au comte de Jaucourt le 16 septembre 1811, p.524.

<sup>58</sup> Limam (R), *Siassat...op.cit*, p.136.

<sup>59</sup> Plantet (E), *Correspondances...op.cit*, TIII, lettre de Billon au Duc de Bassano le 31 mai 1812, p.502.

Le D<sup>f</sup> personnel de Hammouda pacha confirme la lettre de Billon. « Ce consul (Henry Chapelié), notait Louis Frank, jouissait de la confiance du Bey. C'était lui que ce prince consultait le plus volontier et dont il suivait le plus ordinairement les conseils... » *Histoire...op.cit*, p.92.

Dans une déclaration collective de tous les consuls européens à propos de ce consul il est indiqué qu'il « n'est pas de traité stipulé avec cette Régence dans lequel M. Nyssen n'ait pas

-M. Humberg, beau-frère de Nyssen : Cet architecte danois, beau-frère du consul hollandais, fut chargé par Hammouda Pacha depuis 1795 « pour construire des forts à la Goulette et pour y creuser un chenal et auquel le Bey donne 4,500 piastres de traitement »<sup>60</sup>. Il était, lui aussi, assez bien introduit au palais et jouait de temps à autre un rôle d'intermédiaire entre le Bey et le consul de Hollande.

-Hassouna Mouri<sup>61</sup>, recrute de Marseille « pour le compte du Bey Paul Dejean, artiste musicien, et lui fait occuper la place de premier trompette dans l'arsenal de la Goulette avec un salaire journalier de deux piastres de Tunis, la ration de quatre pains de 14 onces chacune et de deux rotes de viande fraîche »<sup>62</sup>.

-Dans le domaine militaire, Hammouda Pacha sollicite souvent les services des mercenaires étrangers. Pour mater la révolte des janissaires, par exemple, Hammouda Pacha fait appel aux services d'un officier Anglais, de deux officiers et de dix artilleurs Français. Ces militaires organisent avec réussite le siège de la citadelle et déjouent la révolte de la soldatesque turque<sup>63</sup>.

-En 1813, Hammouda Pacha profite du séjour du lieutenant-colonel au 9<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, M. Wiesé, dans la Régence tunisienne pour entamer des pourparlers avec Billon afin de recruter ce chef militaire à ses services. Le vice-consul refuse la proposition du Bey de le placer à la tête de l'armée tunisienne « sans donner au bey des explications » En réalité, le vice-consul avait peur que les secrets militaires français ne fussent dévoilés aux ennemis Anglais<sup>64</sup>, alors que la guerre franco-anglaise faisait encore ravage dans la Méditerranée.

Que peut-on donc déduire de cette politique de Hammouda Pacha qui consiste à compter sur les compétences étrangères ?

---

été mêlé en qualité de conseiller et de rédacteur... Ces faits trop connus, prouvent d'une façon très évidente que M. Nyssen ne fait pas figure ici d'agent diplomatique accrédité auprès du Bey, mais à peine de secrétaire et, comme il se qualifie lui-même, de serviteur. Bien des fois il a été un esclave... » cf, Billy (F), « Médecins en Barbarie... », art, *op.cit*, p.197.

<sup>60</sup> *Ibid*, lettre de Billon au comte de Champagny le 9 février 1811, p.491.

<sup>61</sup> Ibn Abi Dhiaf le présente comme l'un des hommes de confiance et les plus proches de Hammouda Pacha. *Ithaf...op.cit*, TVIII, p.67.

<sup>62</sup> Plantet (E), *Correspondances...op.cit*, TIII, p.505.

<sup>63</sup> *Ibid*, lettre de Billon au Duc de Bassano le 2 juillet 1811, p.498.

<sup>64</sup> *Ibid*, lettre de Billon au Duc de Bassano le 17 avril 1813, p.507.

Le fait en lui-même ne constitue en rien une singularité propre à ce prince ; à un moment où la Régence tunisienne se trouvait dans l'obligation de s'ouvrir sur l'étranger et développer ses relations avec ses voisins européens. L'utilisation des langues étrangères, la modernisation de l'armée tunisienne et l'extension de la capitale en raison du développement des relations commerciales de la Régence avec les différentes puissances européennes obligeaient certainement le Bey tunisien à recruter des étrangers pour le servir, face au manque des compétences locales. Par contre, ce qui paraît être singulier, réside dans la nature des rapports que ce bey entretenait avec ces étrangers.

Ces rapports sont guidés, nous semble-t-il, par des conditions particulières d'une conjoncture exceptionnelle aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays :

À l'intérieur du pays et au sein même de son palais, ce prince nous semble vivre dans une peur continuelle ; ne pouvant avoir confiance ni dans ses proches parents ni dans l'élément turc qui avait, depuis l'installation ottomane en Tunisie à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une main mise sur la sécurité dans le pays, ni encore dans les Tunisiens qui étaient, à une grande majorité, écartés du pouvoir, hormis, bien sûr, les quelques familles issues de l'aristocratie urbaine ou celles du Makhzen. C'est, donc, pour cette raison qu'il se faisait entourer d'un nombre aussi considérable d'esclaves, d'agents, de gardes, de serviteurs, de collaborateurs et de conseillers, tous choisis parmi les étrangers, chrétiens, les juifs ou les renégats. Était-ce réellement une bonne politique à suivre ?

Cette caste de privilégiés qui gravitait autour de lui n'a fait, en réalité, que profiter de sa position à l'intérieur du palais. Quelques-uns parmi elle ont eu l'aubaine, par le biais de ces privilèges, pour se constituer des fortunes considérables en usant de tous les moyens à l'instar de son esclave Mariano Stinca, de son agent Soliman Kahia ou bien de son Premier Ministre Youssef Sahib Et-tabââ.

Quant à sa politique externe, Hammouda Pacha a fait montre, depuis sa prise du pouvoir, d'un manque de « clairvoyance » et d'une grande « imprudence » dans le domaine politique<sup>65</sup>. Submergé par les événements

---

<sup>65</sup> C'est le cas de sa grande responsabilité dans la destruction, « gratuite », des installations portuaires de la régence suite à son « entêtement » lors de la guerre contre Venise en 1792. le traité qu'il avait conclu avec cet état, après plus de huit ans de guerre, ne valait pas, cependant,

politiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce prince simulait une certaine neutralité quant à sa position dans le conflit qui divisait en ce moment l'Europe entière et opposait particulièrement la France napoléonienne et l'Angleterre. Les représentants politiques européens ; n'ont-ils pas, à plusieurs reprises, dénoncé « son caractère pusillanime et sa politique européenne douteuse » Arnold Soler l'accuse ouvertement de « s'exposer imprudemment pour favoriser les intérêts particuliers de ses favoris, au ressentiment d'une nation qui a tant de moyens de se faire respecter »<sup>66</sup>. Déchiré entre la France impériale, l'Angleterre, l'Espagne et les Etats italiens, il ne savait pas, effectivement, quelle partie fallait-il prendre. C'est, donc, pour cette raison qu'il tombait dans le doute et se fiait à ses conseillers qui étaient assez nombreux : le consul de Hollande, le consul d'Espagne, son esclave favoris et premier secrétaire Mariano Stinca, son Premier ministre Youssef Sahib Et-tabaâ, ses proches collaborateurs, ses propres médecins...Quelques-uns le poussaient à favoriser l'Angleterre, d'autres à se placer du côté de la France. Stinca, par contre, guidait la politique de son maître, par maintes machinations, à favoriser les intérêts de ses nationaux napolitains, alors que la péninsule italienne était sous domination française<sup>67</sup>.

---

l'énorme gâchis qu'elle avait provoqué. Cf, l'article de M. Temimi (A), « Le traité de paix entre la Régence de Tunis et de Venise du mois de mai 1792 » in *Revue d'Histoire Maghrébine*, N° 77-78, pp.223-227.

<sup>66</sup> Loth (G), *Arnold Sole...op.cit*, p.61, lettre à Don Martin Garay le 17 juin 1809.

<sup>67</sup> Cf, Jamoussi (H), « Mariano Stinca... » art *op.cit*.

## CONCLUSION :

La polémique est réellement véhémente quant à la réussite de Hammouda Pacha dans sa pratique du pouvoir tant à l'échelle interne qu'externe. Si ses contemporains et ceux qui l'ont côtoyé relèvent ses faiblesses, ses défauts et son manque de perspicacité<sup>68</sup>, la postérité, dont Ibn Abi Dhiaf, y voit un Bey « noble et doté d'un esprit brillant »<sup>69</sup>. Sa période est, de surcroît, considérée comme une sorte « d'âge d'or, par contraste avec la période qui suit »<sup>70</sup>.

De notre côté nous relevons un fait marquant dans la pratique du pouvoir de ce Bey, à savoir son recourt constant aux étrangers dans les moindres décisions de sa politique interne et externe. Par ailleurs, ces étrangers, en raison des larges prérogatives qu'ils se sont octroyées à l'époque de ce prince, agissaient souvent à l'insu du Bey à l'encontre des intérêts de la Régence tunisienne et des Tunisiens. Il n'est pas de doute, pour nous, que ces étrangers qui remplissaient les couloirs et les différents compartiments du Bardo ou bien ceux qui sillonnaient les rues de la capitale, étaient assez influents dans les moindres détails de la vie politique au temps de ce célèbre Bey. Cette influence retrace parfaitement l'état de faiblesse de la Régence, à son époque étant soumise à des responsables peu lucides dans leurs choix politiques et ne cherchant que leurs profits personnels.

Notons vers la fin que cette période de Hammouda Pacha inaugure le XIX<sup>e</sup> siècle sous le signe de l'influence des étrangers sur la politique tunisienne. Nous pensons particulièrement aux multiples étrangers qui ont atteint des rangs de commande dans les différents gouvernements tunisiens et ont joué des rôles assez déterminants dans les choix de la politique étrangère de la Régence tunisienne. Nous citons en particulier : Joseph Raffo, ministre des affaires étrangères d'Ahmed Bey de M'Hammed et de Mohammed Es-Sadok ; Antoine Bogo premier secrétaire et traducteur de la même époque ; les Mussali, les Premiers Ministres Mustapha Khaznadar et Mustapha Ben Ismaïl...

---

<sup>68</sup> Mac-Gill relève dans son rapport sur « les raisons du déclin du commerce dans l'Etat tunisien » les trois tares insurmontables : « le despotisme du gouvernement, l'oppression du peuple qui fuit l'entreprise et l'industrie et enfin l'avarice du Bey et son désir de profit » *An accoute...op.cit*, pp.121-125.

<sup>69</sup> Ibn Abi Dhiaf, *Ithaf...op.cit*, TIII, p,98.

<sup>70</sup> Chrif (MH), « Expansion européenne et difficultés tunisiennes » in *Annales E.S.C.*, mai-juin 1970, pp.714-745.